



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 janvier 2021  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 7 janvier 2021, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

Le 6 janvier 2021 à 23 h 10, les autorités de l'ennemi israélien ont de nouveau attaqué le territoire syrien en violation flagrante de la résolution [350 \(1974\)](#) du Conseil de sécurité relative à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et ont tiré des salves successives de roquettes depuis le sud du Golan syrien occupé.

Le terrorisme d'État perpétré par les autorités d'occupation israéliennes a augmenté ces derniers temps, notamment en raison de l'échec de leurs attaques et de leurs complots contre la Syrie, à tel point qu'elles ont effrontément déclaré dans leurs données de sécurité de 2020 que leur armée avait mené 50 raids sur des cibles situées au cœur du territoire syrien, qui ont coïncidé avec les récents crimes commis par des groupes terroristes armés contre les transports civils dans le désert syrien, faisant un certain nombre de morts et de blessés parmi les civils. Cela démontre indéniablement, une fois de plus, la coordination parfaite qui existe entre le terrorisme israélien et le terrorisme takfiriste en vue de la réalisation d'objectifs communs qui consistent, d'une part, à prolonger la crise en Syrie en soutenant des groupes terroristes armés inféodés à Israël et, d'autre part, à entraver la lutte menée par l'Armée arabe syrienne et ses alliés pour vaincre Daech, le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes affiliés aux appellations diverses.

La République arabe syrienne réaffirme une fois de plus que la démarche agressive et dangereuse poursuivie par l'occupant israélien démontre l'existence d'une coordination préalable avec les États-Unis et la Turquie, qui occupent également des pans de territoire chers aux Syriens. Israël bénéficie dans le même temps de la couverture et du soutien illimités de l'administration des États-Unis, qui le décharge de toute responsabilité, tout comme d'autres États membres du Conseil de sécurité.

La République arabe syrienne s'insurge une fois de plus contre la poursuite de ces attaques systématiques, qui n'ont jamais autant menacé la sécurité et la stabilité régionales, et déclare que ces faits sont inadmissibles. Elle souligne que toutes ces attaques israéliennes ne parviendront pas à terroriser le peuple syrien et ne feront que renforcer sa détermination à obtenir une victoire inéluctable sur le terrorisme et à recouvrer le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.



La République arabe syrienne prie instamment une fois de plus le Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités que lui impose la Charte des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La nouvelle année 2021 offre une nouvelle occasion de prendre des mesures résolues et immédiates pour empêcher Israël de commettre des actes d'agression et de terrorisme à répétition, l'amener à respecter les résolutions du Conseil sur l'Accord sur le dégagement et le tenir responsable de son terrorisme et des crimes qu'il commet contre le peuple syrien, qui constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, des dispositions du droit international, des résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [350 \(1974\)](#) et [497 \(1981\)](#) du Conseil de sécurité et de l'ensemble des résolutions et instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

---